

note d'

information

06.15
MAI

www.education.gouv.fr/stateval

Dans les régions à forte tradition ouvrière, l'offre en CAP et BEP prédomine largement. La part des élèves sortant sans niveau de qualification reconnue est élevée lorsque la formation est essentiellement dispensée sous statut scolaire. Lorsqu'une offre de niveau CAP-BEP sous statut d'apprenti y est associée, les sorties sans qualification sont un peu moins nombreuses, au bénéfice de poursuites d'études jusqu'au niveau V de formation. Les sorties au niveau du baccalauréat sont, elles, plus fréquentes lorsque l'offre de formation en seconde générale ou technologique après le collège est répandue, précisément là où les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés. Les académies les plus performantes sont celles où les catégories socioprofessionnelles sont représentées de façon plus homogène, et où l'offre de formation est variée, tant au niveau des filières, des niveaux de la formation dispensée que du type d'établissement dans lequel les élèves sont susceptibles d'être scolarisés.

Origine sociale, offre de formation et niveau atteint dans le secondaire

La loi d'orientation pour l'école de 1989, comme le rapport annexé au projet de loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école de 2005, fixent comme objectifs d'amener 80 % des enfants d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, et de permettre à l'ensemble des élèves d'atteindre la classe terminale de CAP ou de BEP ou de rentrer en seconde générale ou technologique. Ce dernier objectif correspond aussi à ce qu'il n'y ait plus d'élèves sortant du système scolaire sans un niveau de qualification reconnu¹. Une étude consacrée aux parcours des élèves à la fin des années 90 (Moisan, 2002)* constatait que les académies les plus proches de ces objectifs étaient celles de Rennes, Nantes, Clermont-Ferrand, Toulouse et Grenoble, et les plus éloignées la Corse, Amiens et Reims. Les statistiques les plus récentes d'élèves sortant du système éducatif par niveau de formation atteint dans le secondaire concluent aux mêmes résultats, à la différence près que l'Île-de-France et Lyon ont rejoint le groupe de tête, et que Bordeaux et Limoges en sont désormais toutes proches (graphique 1).

Les enfants issus des milieux favorisés sont surreprésentés dans la filière générale et ceux de milieux populaires dans la filière professionnelle

De nombreuses études ont montré le poids de l'environnement socioculturel sur les trajectoires scolaires. On sait, par exemple, que la demande d'orientation en fin de troisième reste socialement différenciée. À résultats comparables au brevet, neuf enfants de cadres sur dix demandent à poursuivre leurs études en seconde générale ou technologique, alors qu'ils ne sont que six sur dix à le vouloir lorsqu'ils sont enfants d'ouvriers (Caille, 2005). La voie professionnelle reste en effet privilégiée par les familles populaires (Beaud et Pialoux, 2001). Ces différences de choix d'orientation en fin de troisième, associées à des inégalités d'acquis à l'entrée au collège – elles aussi fortement liées à l'origine sociale –, ont des conséquences importantes sur les performances et les parcours scolaires des élèves. En effet, 85 % des enfants d'enseignants et de cadres quittent l'enseignement secondaire avec le baccalauréat, alors que la moitié seulement des enfants d'ouvriers parvient à ce niveau de diplôme (Lemaire, 2006).

* Voir rubrique « Pour en savoir plus » p.6.

1. Voir l'encadré p.6.

Graphique 1 – Répartition des sortants en 2003



Source : MEN-DEP

Champ : ensemble des formations initiales secondaires, France métropolitaine + DOM

Or, toutes les régions n'ont pas la même composition sociale. Les statistiques scolaires relatives à l'origine sociale des élèves montrent en effet que les enfants dont le responsable parental est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure sont très représentés en Île-de-France, et en particulier à Paris et Versailles qui se distinguent sensiblement des autres régions avec plus de 30 % de représentants de ces professions. Les académies des DOM, à l'inverse, ne comptent que 6 % d'enfants de cadres, contre un peu plus d'un sur dix ailleurs sur le territoire. Les enfants d'ouvriers sont, eux, trois fois plus nombreux à Lille, Reims, Amiens, Nancy, Besançon et Strasbourg que dans les DOM ou à Paris et Versailles. Les enfants d'inactifs sont pour leur part surreprésentés dans les DOM, alors qu'ils le sont faiblement dans le nord et l'est de la France (graphique 2) (voir l'encadré ci-contre).

Beaucoup de représentants de classes moyennes et populaires en lycées agricoles

Si l'on regarde plus précisément l'origine sociale des élèves inscrits en CAP ou BEP

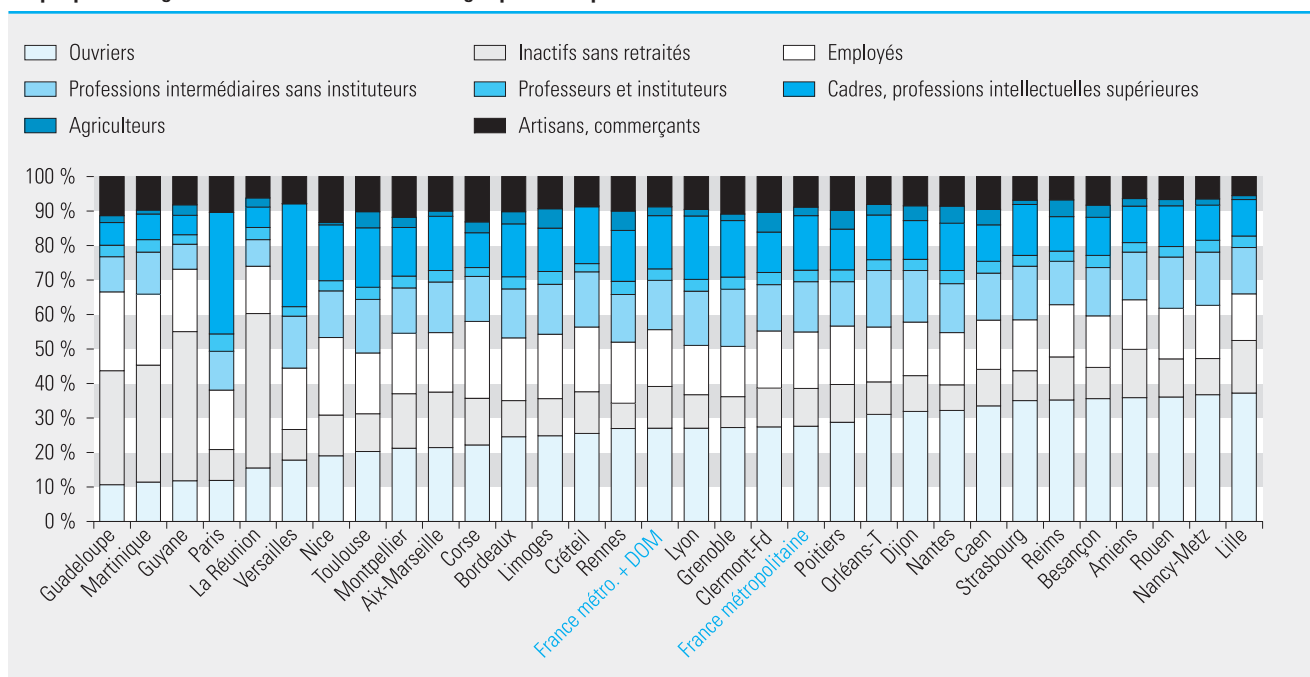
L'origine sociale des élèves inscrits sous statut scolaire dans le secondaire a été définie à partir de la variable profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du responsable parental du système d'information SCOLARITE géré par le ministère de l'Éducation nationale, c'est-à-dire la profession du parent qui se déclare responsable de l'enfant au moment de l'inscription administrative de celui-ci. Les générations d'enfants nés en 1990 et 1991 ont été retenues, ce qui correspond globalement à la majorité des élèves en âge d'être scolarisés en sixième à la rentrée 2003-2004 (11, 12 et 13 ans). Les résultats concordent avec ceux de l'enquête Emploi 2002, exception faite de la part des employés qui est divisée par deux dans les statistiques scolaires (16 % contre 30 %). Cela tient au fait que les pères déclarent plus souvent que les mères être responsable parental de l'enfant scolarisé, alors que l'on sait que 80 % des employés sont des femmes. On sous-estime donc la population des employés puisque les taux d'activité tirés de l'enquête Emploi sont calculés sur l'ensemble de la population active, femmes comprises. Pour le second cycle professionnel en lycée agricole, les statistiques sont élaborées à partir du système d'information SAFRAN géré par le ministère de l'Agriculture, en retenant aussi la PCS du responsable parental de l'enfant. Les générations d'élèves nés en 1988 et 1989 ont été retenues pour représenter les élèves inscrits en première année de CAP ou de BEP en lycée agricole à la rentrée 2004-2005 (âges compris entre 15 et 17 ans), la variable PCS n'étant pas exploitable avant cette date.

agricole, sept lycéens sur dix ont au moins un parent ouvrier, employé, inactif, artisan ou commerçant. Si l'on rajoute les enfants d'agriculteurs, c'est près de huit lycéens sur dix de lycée agricole qui sont issus de ces milieux, et neuf sur dix en comptant les DOM. Plus précisément, deux lycéens sur dix ont au moins un parent agriculteur en Guyane, à Reims, Limoges et Toulouse, alors qu'il n'y en a aucun en Île-de-France, en Martinique ou à Nice. La répartition géographique des enfants d'ouvriers scolarisés en CAP ou en BEP agricole ressemble par ailleurs à celle de l'ensemble des jeunes scolarisés sous statut scolaire (graphique 3).

L'offre de formation diffère sensiblement d'une académie à l'autre

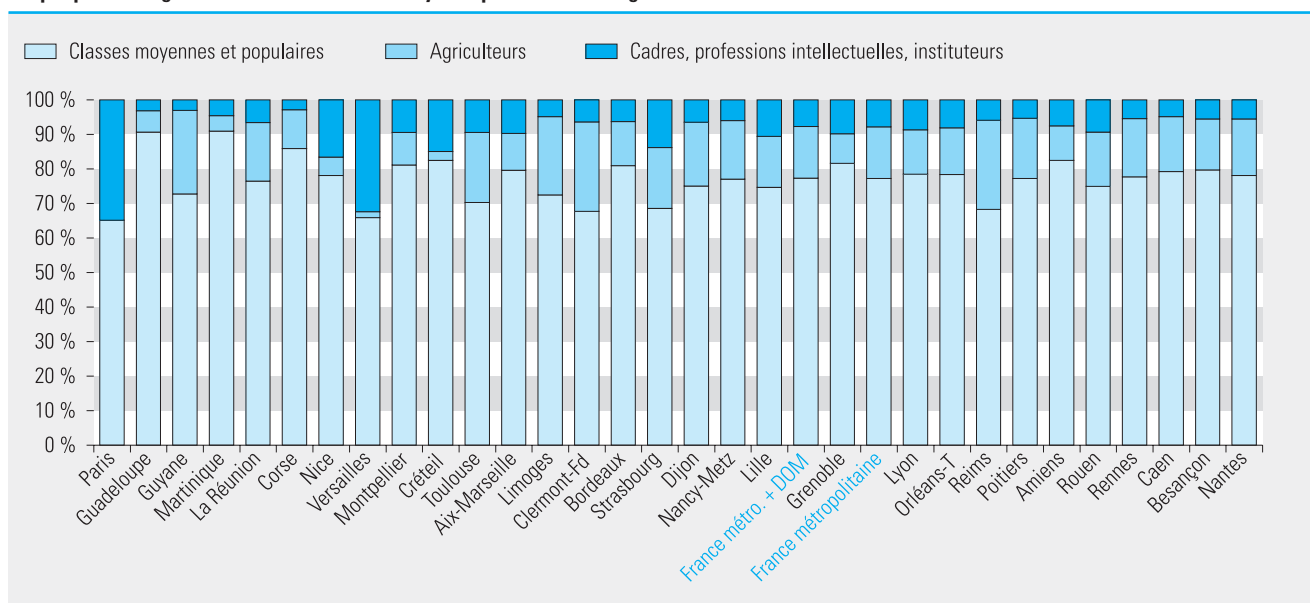
On sait que la structure productive d'un territoire n'est pas sans influence sur l'offre de formation scolaire. Y. Grelet (2006) décrit que dans les zones qu'elle qualifie de rurales et industrielles, où l'agriculture cohabite avec des activités de production, l'enseignement professionnel prédomine. Mais elle souligne aussi que dans les zones où l'industrie est en grande difficulté, comme au

Graphique 2 – Origines sociales des élèves en collèges publics et privés selon les académies



Source : DEP, système d'information SCOLARITE
 Champ : générations dont l'âge à la rentrée 2003-2004 correspond à l'entrée dans une classe de sixième

Graphique 3 – Origines sociales des élèves en lycées professionnels agricoles selon les académies



Source : agriculture, système d'information SAFRAN
 Champ : générations dont l'âge à la rentrée 2004-2005 correspond à l'entrée en première année de CAP-BEP

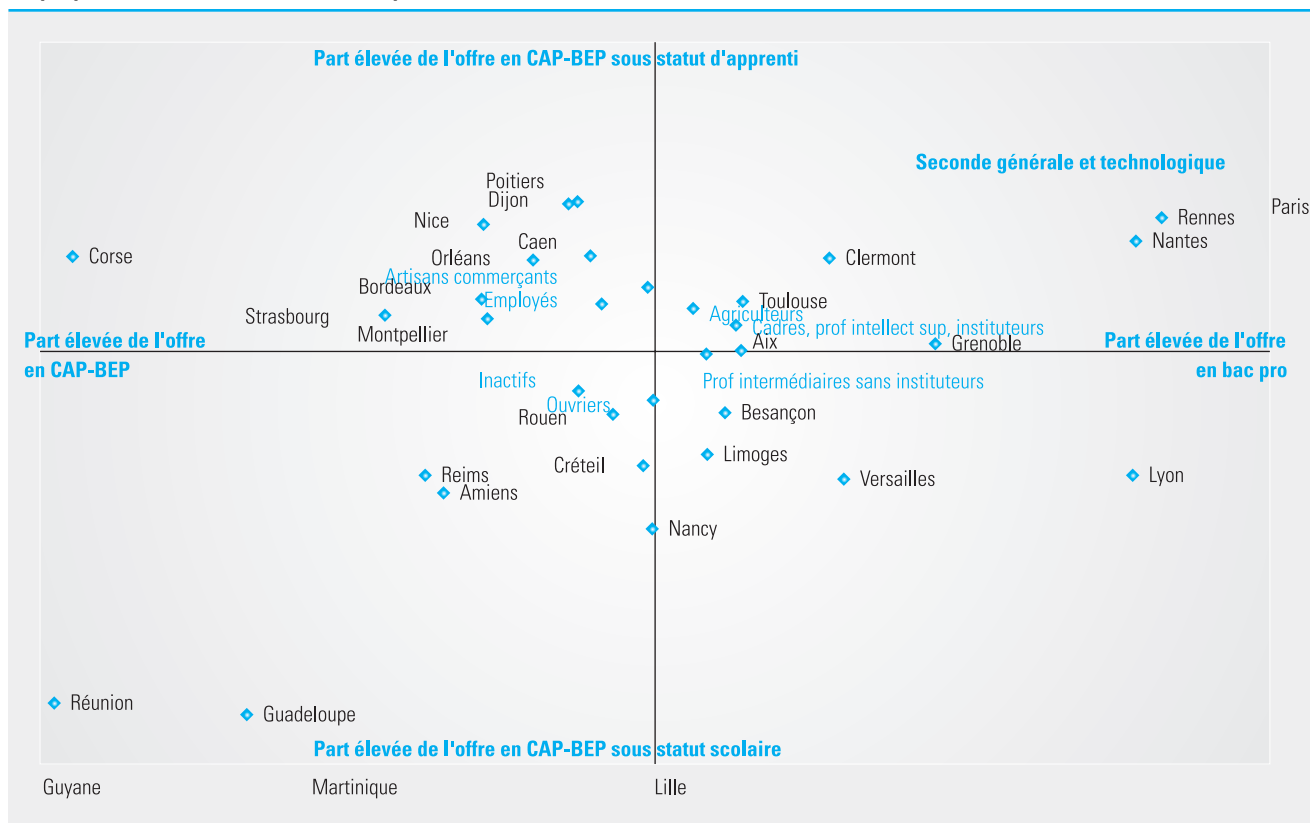
Creusot ou à Saint-Étienne par exemple, la tradition des études professionnelles reste bien vivace. De l'autre côté, en Île-de-France et dans les grandes villes de province qui sont caractérisées par la prédominance d'activités de service et d'un haut niveau de qualification, les jeunes s'engagent peu dans la voie professionnelle. On peut dès lors se demander dans quelle mesure la part de l'offre en seconde générale et technologique est liée à une forte représentativité d'enfants issus de milieux

favorisés, et la part de l'offre en CAP et BEP, plus forte là où la culture ouvrière est prégnante. En 2000, à la demande des recteurs, un collectif² de chercheurs a établi une typologie académique de l'offre de formation professionnelle dans le second degré afin d'analyser la relation formation- insertion dans l'emploi. Elle oppose notamment la présence d'une forte offre de formation professionnelle de niveau CAP et BEP au nord et dans l'est de la France, à une offre de niveau IV professionnel sous statut scolaire dans le Grand Ouest, Caen et Strasbourg.

Lorsque l'on inclut un indicateur mesurant l'offre de la filière générale et technologique, pour envisager l'offre de second cycle dans sa totalité, on retrouve toujours dans le Nord-Est le poids de l'offre de niveau V professionnel, notamment sous statut scolaire. La région Rhône-Alpes, la Bretagne et les Pays de la Loire se caractérisent par une offre variée : enseignement général et technologique, public comme privé, formations professionnelles de niveau V (CAP, BEP) et IV (baccalauréat et équivalent), tantôt sous statut scolaire, tantôt d'apprentis. Enfin, l'Île-de-France se

² Levasseur K., Maillard F., Moisan C., Neuqueman P., Orivel E., Reignier E., Rondeau M.-C.

Graphique 4 – L'offre de formation académique dans le secondaire



Source : statistiques scolaires 2003-2004, MEN-DEP. Ce graphique a été construit à partir d'une analyse en composante principale, sur le champ de l'offre académique de formation dans le secondaire, sous statut scolaire et d'apprenti. Les milieux sociaux des élèves (PCS) sont introduits en variables illustratives (voir l'encadré p. 2).

distingue par une offre de second cycle général et technologique très forte, et une part d'apprentissage de niveau IV importante à Paris.

Plus précisément, des critères discriminants autour desquels s'organise l'offre académique de formation résumant bien les particularités géographiques évoquées ci-dessus. Le premier axe d'analyse oppose les académies dont l'offre en formations professionnelles de niveau IV et en enseignement privé est forte (Lyon, Grenoble, Nantes, Rennes) à celles où l'offre de niveau V professionnel prédomine (Amiens, Reims, les quatre DOM). Le second axe oppose les académies où l'offre en CAP et BEP par apprentissage est forte (Dijon, Caen, Orléans) à celles où l'offre en CAP et BEP sous statut scolaire est élevée (Amiens, Lille, Reims, Nancy, Guyane). Un dernier axe oppose l'offre en seconde générale et technologique (Paris) à celle de CAP et BEP sous statut scolaire (Amiens), (graphique 4).

L'enseignement professionnel de niveau CAP et BEP prédomine dans les régions où les classes populaires sont très représentées

Le recoupement des données sur la composition sociale de la population académique, l'offre de formation et les niveaux de formation atteints au terme des études secondaires, classe les académies en six groupes présentant des profils proches.

Comme on le pressentait dans les régions dans lesquelles les classes populaires sont très représentées, la part de l'offre de formation professionnelle l'emporte sur l'offre générale et technologique. C'est particulièrement vrai à la sortie du collège. On ne sait pas, en revanche, qui, de l'offre de formation ou des souhaits des familles, s'adaptent à l'autre. Dans ces régions, deux groupes d'académies, homogènes en terme d'origine sociale, s'opposent sur l'offre de formation et les niveaux atteints dans le secondaire.

Les académies d'Amiens et Lille, où la part des enfants d'ouvriers est très élevée, et celles des quatre départements d'outre-mer

caractérisés par une forte proportion d'enfants d'inactifs, se distinguent par une offre en CAP et BEP essentiellement sous statut scolaire. La part de l'offre de niveau V par apprentissage y est très faible. Dans ces académies, beaucoup d'élèves sortent du système éducatif sans niveau de qualification reconnue, et ceux qui atteignent le baccalauréat, toutes filières confondues, sont moins nombreux qu'ailleurs.

Le deuxième groupe d'académies de ce type, au nombre desquelles on compte Aix-Marseille, Besançon, Caen, Dijon, Nancy, Orléans, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg, a aussi une part d'enseignement professionnel de niveau CAP et BEP très forte, mais plus souvent sous statut d'apprenti que le premier groupe. La part des sortants au niveau V y est plus élevée, et celle des sortants sans qualification plus faible.

Le poids de l'apprentissage dépend fortement des politiques régionales, de l'activité économique locale et des besoins en main-d'œuvre de certains secteurs. Certaines académies ont ainsi depuis longtemps orienté leur politique en faveur de l'apprentissage : il est traditionnellement développé en Alsace, et dans des académies comme

Poitiers, Rouen et Nantes qui sont fortement dotées d'un réseau d'entreprises artisanales. L'enseignement professionnel sous statut d'apprenti, associé à celui dispensé sous statut scolaire, semble ainsi amener un peu plus les jeunes au niveau du CAP ou du BEP, et réduire les sorties sans qualification.

La part de l'enseignement général est très forte dans les régions surreprésentées en milieux favorisés

Les trois académies d'Île-de-France se ressemblent par leur poids important d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures. Mais, si l'on retrouve la même forte part de formation en seconde générale et technologique, qui correspond bien aux vœux de ces familles issues de milieux aisés, l'académie de Paris se différencie cependant des deux autres académies franciliennes par une offre en baccalauréat professionnel sous statut d'apprenti qui lui permet d'accroître les sorties au niveau du baccalauréat. À Créteil et Versailles, il y a, en revanche, peu de portes de sortie pour les élèves qui ne réussissent pas dans la voie générale ou technologique : l'enseignement professionnel, notamment de niveau V, est en effet peu développé, et l'enseignement privé peu dispensé. Cela explique sans doute des taux de sortie au niveau du baccalauréat professionnel plus faibles qu'à Paris, ainsi qu'une proportion moins importante de sortants au niveau du CAP ou du BEP.

Une offre de formation diversifiée caractérise les académies « performantes »

Le groupe composé des académies ayant des niveaux de sortie du secondaire proches des objectifs fixés par les lois successives pour l'école, Clermont-Ferrand, Grenoble, Toulouse, Lyon, Nantes, Rennes, ainsi que Limoges, est caractérisé par une offre de formation diversifiée, tant générale, technologique que professionnelle, publique et privée, de niveau V comme de niveau IV, sous statut scolaire comme d'apprenti. Ces académies ont comme autre particularité celle d'avoir des élèves issus des

différentes catégories sociales³. Ainsi, une offre de formation variée, adaptée aux différents profils socio-économiques des académies, semble permettre aux élèves d'acquérir un niveau de qualification reconnu et plus élevé qu'ailleurs, où l'offre reste globalement ciblée sur un seul niveau et une seule filière de formation.

La particularité des académies où les classes moyennes prédominent

Les académies de Bordeaux, Montpellier et Nice composent le dernier groupe. Par rapport aux autres académies, elles présentent la particularité d'être moins représentées en enfants d'ouvriers et, conjointement, un peu plus représentées en enfants d'artisans, de commerçants et d'employés. La part de l'offre en baccalauréat professionnel est faible dans les trois académies, en particulier sous statut d'apprenti, et l'offre en seconde générale et technologique égale à la moyenne nationale. Chacune des trois académies compte cependant une formation plus représentée qu'une autre : à Bordeaux c'est la part de l'offre de niveau V professionnel qui est élevée, à Nice la part de l'enseignement secondaire sous statut d'apprenti, et à Montpellier la part du privé. C'est sans doute grâce à ces formations que ces trois académies ont des niveaux de sortie proches de la moyenne nationale.

Enfin, si l'origine sociale des élèves corses ressemble à celle des élèves scolarisés dans les académies de Bordeaux, Nice et Montpellier, l'offre de formation se rapproche en revanche davantage de celles de Créteil et Versailles, tout en restant plus faible : une offre essentiellement de second cycle général et technologique, peu de niveaux V et IV professionnels, en particulier sous statut d'apprenti au niveau IV, et de plus l'inexistence de la part de l'enseignement privé. Les niveaux de sortie, plus proches d'ailleurs de ceux des DOM que de ceux des académies de métropole, s'en ressentent : la part des sortants sans qualification est très forte, et les parts de sortants aux niveaux des CAP, BEP et baccalauréat moins élevées que la moyenne nationale. Ainsi,

il y aurait peu d'alternative pour les élèves qui échoueraient dans la voie générale et technologique.

L'offre de formation, lorsqu'elle s'ajuste à la structure sociale dominante de l'académie, n'est pas suffisante pour améliorer les niveaux de sortie des élèves

Au final, on trouve une offre en seconde générale et technologique très forte dans les académies où les cadres, professions intellectuelles supérieures et les instituteurs sont surreprésentés. L'offre correspond bien aux vœux de ces familles favorisées d'un point de vue socio-économique, mais elle n'est manifestement pas suffisante pour amener la majorité des élèves à un niveau de qualification élevé. En effet, malgré un très fort taux de sortie du secondaire au niveau des baccalauréats généraux et technologiques, peu d'élèves sortent au niveau du CAP ou du BEP et, au contraire, beaucoup sans un niveau de qualification reconnue.

Le même mécanisme d'adaptation de l'offre à la structure sociale dominante semble aussi opérer dans les académies où les milieux populaires sont très présents : l'enseignement de niveau V professionnel prédomine. Cependant, lorsque l'offre par voie d'apprentissage est élevée et qu'elle est associée à une offre sous statut scolaire, les élèves sortent davantage au niveau du CAP ou du BEP, et moins souvent sans qualification. Lorsqu'elle est en revanche essentiellement dispensée sous statut scolaire, on sort plus sans un niveau de qualification reconnue qu'avec le niveau CAP ou BEP. On voit ainsi que si l'offre s'ajuste bien aux souhaits des familles là aussi, proposer l'alternative de l'apprentissage en plus de la voie professionnelle classique augmente les possibilités de se former, en particulier dans des secteurs professionnels implantés localement, et donc, les chances de sortir avec un niveau de qualification de type CAP ou BEP.

³. La part des ouvriers est plus élevée que les autres catégories socioprofessionnelles, mais c'est le cas globalement partout : les ouvriers représentent en effet 30 % de la population active (Enquête Emploi 2002).

L'offre de formation dans le second degré est décrite au niveau académique à l'aide de dix indicateurs permettant de mesurer le poids de l'offre aux niveaux V (CAP + BEP, seconde) et IV (baccalauréat et équivalent), ainsi que les parts respectives des principaux prestataires de formation : collèges et lycées publics et privés de l'éducation nationale, de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis (CFA). L'offre est mesurée par le nombre d'élèves et d'apprentis présents en première année d'une formation donnée à la rentrée 2003, quelle que soit la durée de la formation (en un an ou plus).

Dans le groupe d'académies où les résultats sont les plus proches des objectifs fixés par les lois successives pour l'école, l'offre semble s'adapter là encore à la structure sociale, puisqu'une des particularités de ces académies est d'avoir une population d'élèves représentative des différentes catégories sociales et une offre de formation en second cycle très diversifiée. Ainsi, plus les élèves auraient le choix, plus leurs chances d'atteindre un niveau élevé dans le secondaire seraient élevées, et donc celles de sortir sans qualification, plus faibles.

Enfin, les académies plus représentées qu'ailleurs en artisans, commerçants, employés et, conjointement, moins représentées en ouvriers, ne disposent pas d'une offre aussi variée. Elles ont cependant une offre dominante, à l'exception de la Corse, ce qui permet concrètement aux Bordelais de sortir peu sans qualification et comme la moyenne nationale au niveau du baccalauréat, et dans des proportions pas trop éloignées des objectifs des lois pour l'école pour les Niçois et Montpellierains.

L'incontournable poids de l'origine sociale dans les parcours scolaires

Mais, si l'offre de formation de second cycle a permis à une fraction croissante d'une même génération d'atteindre le niveau du baccalauréat, par le développement dans un premier temps du second cycle général et technologique en fin de troisième, puis par celui de l'enseignement professionnel, elle semble se conformer à la composition sociale des académies. Dans les régions à forte tradition ouvrière, l'offre en CAP et BEP continue à prédominer sur le développement de l'enseignement général et technologique, et la réussite au baccalauréat y est peu élevée. Dans les régions plus favorisées, les lycéens d'origines populaires qui ont profité de la démocratisation et de la massification des études pour s'inscrire en seconde générale ou technologique, ont du mal à s'approprier un programme d'enseignement général et technologique conçu par d'autres et pour d'autres et, de fait, à poursuivre leurs études jusqu'au niveau du baccalauréat (Beaud et Pialoux, 2001).

Pour en savoir plus

Beaud S., Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, La découverte, Paris, 2001.

Caille J.-P., « Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde », *Éducation & formations*, n° 72, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 2005.

Caille J.-P., Lemaire S., *Le poids de l'environnement socioculturel dans les parcours scolaires*, Rapport de la 36^{ème} session de la commission de la population et du développement, ONU, 2003.

« Les processus d'orientation sont-ils équitables et efficaces ? », *Éducation & formations*, n° 66, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juillet-septembre 2003.

Grelet Y., Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes, *Bref* n° 226, Céreq, mars 2006

Léger F., « Trajectoires scolaires dans le secondaire entre 1996 et 2002 : des bilans académiques inégaux », *Données sociales*, INSEE, 2006.

Lemaire S., « Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989 », *Note d'information* 06.01, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, janvier 2006.

Levasseur K., Maillard F., Moisan C., Neuquelman P., Orivel E., Reignier E., Rondeau M.-C., *La formation professionnelle initiale, diversité et territoires*, Dossier du séminaire des recteurs des 6 et 7 juillet 2000, DESCO & DEP, 2000.

Moisan C., « Diversité régionale des parcours dans le secondaire », *Éducation & formations*, n° 62, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, janvier-mars 2002.

Et quand ils ne trouvent pas l'offre professionnelle correspondant à leur « besoin », ils sont nombreux à sortir sans qualification du système éducatif.

Florence Léger, DEP B4

Les estimations de flux de sortants

Elles sont faites en comparant les stocks d'élèves entre les années « N » et « N-1 », en tenant compte des migrations d'élèves, à partir des inscriptions scolaires de l'ensemble des formations initiales : collèges, lycées publics et privés du ministère de l'Éducation nationale, centres de formation d'apprentis et enseignements agricoles dispensés par le ministère de l'Agriculture.

Les niveaux de formation atteints dans le secondaire sont définis par la classification interministérielle française des niveaux de formation :

- *niveaux VI et V bis* : premier cycle du secondaire, première année des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et brevets d'études professionnelles (BEP) en 2 ans ;
- *niveau V* : années terminales du second cycle court, désignées aussi « années du diplôme » : année terminale des CAP/BEP en 2 ans, CAP/BEP en 1 an), avec ou sans le diplôme ; années intermédiaires du second cycle long : secondes et premières générales et technologiques, première année de préparation des baccalauréats et équivalents professionnels ;
- *niveau IV* : années terminales des seconds cycles longs : baccalauréats technologiques et généraux, baccalauréats professionnels ou équivalent professionnel de même niveau, avec ou sans le diplôme.